

Ordre du jour :

1- ADMINISTRATION GENERALE

1.1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 24/03/2022

2- COMPTABILITE FINANCE

2.1- PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2.2- PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.

2.3- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR 2021

2.4- PRESENTATION ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

2.5- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2022 AUX BUDGETS ANNEXES

2.6- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA CFE

2.7- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 – TAUX DE LA TEOM

2.8- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX TF

2.9- VOTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire 2022

2.10- SUBVENTION A LA REGIE ASSAINISSEMENT SUITE AU TRANFERT DU SPANC AU POLE DES EAUX

3- ACTION SOCIALE

3.1- DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD)

4- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

4.1- PARTICIPATION FINANCIERE AUX DISPOSITIFS DE GARDE 2021 – COMMUNE DE CAGNAC LES MINES

4.2- ENVELOPPE BUDGETAIRE DU PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE

5- ECONOMIE

5.1- PROPOSITION D'UNE DOTATION EN FAVEUR DE LA REPRISE DU BAR BRASSERIE « L'AUTHENTIQUE » A VALDERIES PAR MONSIEUR LEO SOULA (SAS L'AUBERGE DES AIGUILLES) SOUS LE NOM DE «L'AUTHENTIQUE 2.0».

6- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Cagnac les Mines, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Titulaires présents : 39

AZEMAR Jean-Louis, **BARILLIOT** Christine, **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamila (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), **BORDOLL** Christian, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CINTAS** Jean-Marc (pouvoir de RICHARD MUNOZ Sonia), **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **HAMON** Christian, **IMBERT** Véronique (pouvoir de PENA Sylviane), **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian (pouvoir de CARMES Monique), **MARTY** Denis (pouvoir de SELAM Fatima), **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice, **ORRIT** Didier, **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline, **SANCHEZ** Marie-Christine (pouvoir de AUZIECH Cécile), **SCHULTHEISS** Pierre (pouvoir de BOUSQUET Jean-Louis), **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier (ne participe pas au vote des points 2.12 à 2.22), **SOULIE** Jérôme, **SOURDIN** Anne, **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TROUCHE** Alain, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

ALQUIER Philippe (représente VALIERE Jean-Paul)

Titulaires excusés : 18

ASTIE Alain, **ASTORG** Philippe, **AUZIECH** Cécile (pouvoir à SANCHEZ Marie-Christine), **BALARAN** Jean-Marc, **BEX** Fabienne, **BOUSQUET** Jean-Louis (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), **CARMES** Monique (pouvoir à MANUEL Christian), **ESCOUTES** Jean-Marc, **ICHARD** Xavier, **PENA** Sylviane (pouvoir à IMBERT Véronique), **RICHARD-MUNOZ** Sonia (pouvoir à CINTAS Jean-Marc), **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir à BONFANTI Djamila), **SELAM** Fatima (pouvoir à MARTY Denis), **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid, **VALIERE** Jean-Paul (représenté).

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

SECRETAIRE DE SEANCE :

NORKOWSKI Patrice

Titulaires en exercice :	55
Titulaires présents :	39 (38 des points 2.12 à 2.22)
Délégués avec pouvoir :	7
Suppléants avec voix :	1
Suppléant sans voix :	0
Voix délibératives :	47 (46 des points 2.12 à 2.22)
Membres présents :	40 (39 des points 2.12 à 2.22)

M. SOMEN ouvre la séance.

M. NORKOWSKI prend la parole et souhaite la bienvenue aux élus communautaires.

DELIBERATION 1 :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL DU 24/03/2022

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 24 mars 2022 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24/03/2022.

DELIBERATION 2.1 :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BUDGET PRINCIPAL	Résultats à la clôture l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-891 685,81 €		623 211,88 €	-268 473,93 €
Fonctionnement	4 264 758,63 €	869 683,62 €	660 498,45 €	4 055 573,46 €
Total	3 373 072,82 €	869 683,62 €	1 283 710,33 €	3 787 099,53 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget principal, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.2 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA CCA IMMOBILIER	Résultats à la clôture l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	45 111,78 €		89 889,26 €	135 001,04 €
Fonctionnement	106 934,48 €		33 575,06 €	140 509,54 €
Total	152 046,26 €		123 464,32 €	275 510,58 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe CCA Immobilier, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.3 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE CINEMA**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA CINEMA	Résultats à la clôture l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-182 497,41 €		-75 434,00 €	-257 931,41 €
Fonctionnement	-512 270,48 €		-100 177,20 €	-612 447,68 €
Total	-694 767,89 €		-175 611,20 €	-870 379,09 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe Cinéma, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.4 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE SPANC**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA SPANC	Résultats à la clôture l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	30 403,02 €		-29 400,00 €	1 003,02 €
Fonctionnement	-40 595,19 €		-9 124,00 €	-49 719,19 €
Total	-10 192,17 €		-38 524,00 €	-48 716,17 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe SPANC, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.5 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE TAD**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA TAD	Résultats à la clôture l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement				
Fonctionnement	-38 365,87 €		-13 256,57 €	-51 622,44 €
Total	-38 365,87 €		-13 256,57 €	-51 622,44 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe TAD, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.6 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE MUTI ACCUEIL CRECHE**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA MULTI ACCUEIL CRECHE	Résultats à la clôture l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement				
Fonctionnement	-1 298 673,63 €		-294 392,37 €	-1 593 066,00 €
Total	-1 298 673,63 €		-294 392,37 €	-1 593 066,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe multi accueil crèche, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.7 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET OFFICE DE TOURISME**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BUDGET OFFICE TOURISME	Résultats à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement				
Fonctionnement	37 970,02 €		11 974,82 €	49 944,84 €
Total	37 970,02 €		11 974,82 €	49 944,84 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget Office de tourisme, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.8 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE PESSAGERIES**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA PESSAGERIES	Résultats à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	266 319,12 €		-12 979,33 €	253 339,79 €
Fonctionnement	-399,74 €		0,00 €	-399,74 €
Total	265 919,38 €		-12 979,33 €	252 940,05 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe Pessageries, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.9 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA CROIX DE MILLE	Résultats à la clôture l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-82 244,57 €		-38 254,86 €	-120 499,43 €
Fonctionnement	0,32 €		0,00 €	0,32 €
Total	-82 244,25 €		-38 254,86 €	-120 499,11 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe Croix de Mille, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.10 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE COKERIE**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA COKERIE	Résultats à la clôture l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-221 104,12 €		-10 828,07 €	-231 932,19 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total	-221 104,12 €		-10 828,07 €	-231 932,19 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe Cokerie, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.11 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET SOLAIRE**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de Gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA COKERIE	Résultats à la clôture l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-221 104,12 €		-10 828,07 €	-231 932,19 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total	-221 104,12 €		-10 828,07 €	-231 932,19 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe Cokerie, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2021.

**DELIBERATION 2.12 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget principal. Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à réaliser Investissement
Dépenses	13 476 444,61 €	3 358 766,94 €	93 514,08 €
Recettes	14 136 943,06 €	3 981 978,82 €	
Résultats 2021	660 498,45 €	623 211,88 €	-93 514,08 €
Report 2020	3 395 075,01 €	-891 685,81 €	
Résultats cumulés	4 055 573,46 €	-268 473,93 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget principal, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.13 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe CCA Immobilier. Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA CCA IMMOBILIER	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	156 876,61 €	0,00 €
Recettes	190 451,67 €	89 889,26 €
Résultats 2021	33 575,06 €	89 889,26 €
Report 2020	106 934,48 €	45 111,78 €
Résultats cumulés	140 509,54 €	135 001,04 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget annexe CCA Immobilier, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.14 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE CINEMA**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Cinéma. Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA CINEMA	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	100 247,04 €	110 548,00 €
Recettes	69,84 €	35 114,00 €
Résultats 2021	-100 177,20 €	-75 434,00 €
Report 2020	-512 270,48 €	-182 497,41 €
Résultats cumulés	-612 447,68 €	-257 931,41 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Cinéma, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.15 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE SPANC**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe SPANC. Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA SPANC	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	47 764,73 €	46 200,00 €
Recettes	38 640,73 €	16 800,00 €
Résultats 2021	-9 124,00 €	-29 400,00 €
Report 2020	-40 595,19 €	30 403,02 €
Résultats cumulés	-49 719,19 €	1 003,02 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget annexe SPANC, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.16 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE TAD**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe TAD. Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA TAD	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	13 943,52 €	
Recettes	686,95 €	
Résultats 2021	-13 256,57 €	
Report 2020	-38 365,87 €	
Résultats cumulés	-51 622,44 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget annexe TAD, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.17 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Multi accueil crèche.

Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA MULTI ACCUEIL CRECHE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	890 367,91 €	
Recettes	595 975,54 €	
Résultats 2021	-294 392,37 €	
Report 2020	-1 298 673,63 €	
Résultats cumulés	-1 593 066,00 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Multi accueil crèche, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.18 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET OFFICE DE TOURISME**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget Office de Tourisme. Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BUDGET OFFICE TOURISME	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	190 212,14 €	
Recettes	202 186,96 €	
Résultats 2021	11 974,82 €	
Report 2020	37 970,02 €	
Résultats cumulés	49 944,84 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget Office de Tourisme, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.19 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE PESSAGERIES**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Pessageries. Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA PESSAGERIES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	25 958,66 €	12 979,33 €
Recettes	25 958,66 €	0,00 €
Résultats 2021	0,00 €	-12 979,33 €
Report 2020	-399,74 €	266 319,12 €
Résultats cumulés	-399,74 €	253 339,79 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Pessageries, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.20 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Croix de Mille. Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA CROIX DE MILLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	76 509,72 €	38 254,86 €
Recettes	76 509,72 €	0,00 €
Résultats 2021	0,00 €	-38 254,86 €
Report 2020	0,32 €	-82 244,57 €
Résultats cumulés	0,32 €	-120 499,43 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Croix de Mille, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.21 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE COKERIE**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Cokerie. Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA COKERIE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	34 156,14 €	10 828,07 €
Recettes	34 156,14 €	0,00 €
Résultats 2021	0,00 €	-10 828,07 €
Report 2020	0,00 €	-221 104,12 €
Résultats cumulés	0,00 €	-231 932,19 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Cokerie, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.22 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET SOLAIRE**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget Solaire. Conformément aux directives, M. Patrice NORKOWSKI est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BUDGET SOLAIRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 689,27 €	
Recettes	13 535,38 €	
Résultats 2021	9 846,11 €	
Report 2020	47 762,14 €	
Résultats cumulés	57 608,25 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2021 du Budget Solaire, est en concordance avec le Compte de Gestion 2021.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2021.

**DELIBERATION 2.23 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR LE BUDGET 2022**

Après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion, il est demandé au conseil d'affecter les résultats du budget principal.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	660 498,45
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 395 075,01
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 055 573,46
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-288 473,93
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-93 514,08
Besoin de financement F. = D. + E.	361 988,01
AFFECTATION =C. = G. + H.	4 055 573,46
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	361 988,01
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 693 585,45
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'affecter les résultats au budget principal 2022 comme ci-dessus.

**DELIBERATION 2.24 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget principal 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget Principal	15 279 643.00 €	4 077 922.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget primitif principal 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.25 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe CCA Immobilier 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget CCA IMMOBILIER	420 052.00 €	473 553.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe CCA Immobilier 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.26 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE CINEMA**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Cinéma 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget CINEMA	1 104 804.00 €	368 932.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe Cinéma 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.27 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE TAD**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe TAD 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget TAD	65 623.00 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe TAD 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.28 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe multi accueil petite enfance 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget MULTI ACCUEIL CRECHE	2 882 693.00 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe multi accueil petite enfance 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.29 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET OFFICE DE TOURISME**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget office de tourisme 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget OFFICE TOURISME	261 800.00 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget office de tourisme 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.30 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE PESSAGERIES**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Pessageries 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget PESSAGERIES	424 346.69 €	652 859.98 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe Pessageries 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.31 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Croix de Mille 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget CROIX DE MILLE	2 156 378.31 €	2 240 880.09 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe Croix de Mille 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.32 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE COKERIE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Cokerie 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget COKERIE	1 151 958.03 €	1 367 819.98 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe Cokerie 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.33 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET SOLAIRE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget Solaire 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget SOLAIRE	72 609.00 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget Solaire 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.34 :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe déchets ménagers et assimilés 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	3 755 000.00 €	764 850.00

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe déchets ménagers et assimilés 2022 tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION 2.35 :
MISE EN PLACE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

Vu l'adoption du règlement budgétaire et financier adopté en séance du 25 novembre 2021 et le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2022,

Vu la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui comprend tous les projets d'investissement programmés jusqu'en 2025,

Monsieur le Président rappelle que les investissements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) peuvent faire l'objet d'Autorisations de Programme (AP) déclinées en Crédits de Paiements (CP).

Pour rappel, la procédure des Autorisations de programme (AP) / Crédits de paiement (CP) est une dérogation au ce principe de l'annualité budgétaire.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Chaque AP se décline en plusieurs enveloppes successives : les crédits de paiements (CP)

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Il est proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir les autorisations de programmes et crédits de paiement ci-dessous :

Autorisations de Programme AP		CP (crédits de paiement)				AP
n°	Libellé OPERATIONS	2022	2023	2024	2025	AUTORISATION PROGRAMME 2022-2025
op.39	DMA Acquisition BOM/ contenants /matériels	458 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	1 658 000,00 €
op. 43	Modernisation Pôle Verrier	100 000,00 €	2 000 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	4 700 000,00 €
op. 60	Achat réserve foncière et immobilière	30 000,00 €				30 000,00 €
op.70	Fonds de concours	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €
op.74	Sentiers de randonnées	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €
op. 83	Bâtiments : aménagement et entretien	58 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	238 000,00 €
op.88	Matériels	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
op.94	Voirie	420 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	780 000,00 €
op. 103	Opah	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €
op. 104	Achat de véhicules + Bornes élect	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	75 000,00 €
op.106	Portes du Tarn Nord	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
op. 117	Projet Maison de santé pluridisciplinaire	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
op. 116	Signalétique (bâtiment)	24 000,00 €	18 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	66 000,00 €
op.126	Restauration fonds Kosin	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	13 000,00 €
op. 127	Réhabilitation l'annexe	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
op. 128	Aménagement des PAT	27 413,00 €	2 490,00 €	0,00 €	0,00 €	29 903,00 €
op. 129	Acquisition matériels et installations ST	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €
op. 130	Matériels et aménagement piscine	15 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	45 000,00 €
op. 132	Extension Pôle des eaux	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
op. 134	Matériels informatiques	36 500,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	141 500,00 €
op.135	Construction aire des gens du Voyages	547 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	547 000,00 €
op. 137	Construction MAM Valderies	166 552,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	166 552,48 €
op. 140	Schéma directeur Vélo	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
op. 143	Construction vestiaires OM	306 386,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	306 386,88 €
op. 144	Achat et restauration d'œuvres d'art Musée	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	44 000,00 €
op.145	Acquisition défibrillateurs pour communes MAD	8 340,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 340,00 €
op.146	Projet Aménagement OT Carmaux (café des arts)	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €	800 000,00 €
op.147	Communication : création de logo, site internet	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
op.148	Réhabilitation bâtiment chemin des acacias	100 000,00 €	563 000,00 €	0,00 €	0,00 €	663 000,00 €
op.152	Bâtiment cca 1 comdata Chauffage	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
op.149	Lotissement rosieres etude de faisabilité	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
op.150	Construction d'une crèche aux farguettes	0,00 €	0,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	900 000,00 €
op.151	Aménagement zac croix de mille	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la création des Autorisations de Programme (AP) présentées, conformément au tableau ci-dessus, sur le Budget principal et les budgets annexes concernés.
- **DECIDE** d'inscrire les Crédits de Paiement (CP) aux budgets 2022, conformément au tableau ci-dessus, sur le budget principal et les budgets annexes concernés.
- **PRECISE** que l'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches pour financer ces investissements.
- **PRECISE** qu'une présentation des AP sera faite chaque année lors du DOB portant sur les prévisions et la stratégie pluriannuelle et sur la consommation des CP inscrits précédemment et les nouvelles AP proposées.

**DELIBERATION 2.36 :
APPROBATION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2022 AUX BUDGETS ANNEXES**

Conformément à la présentation des Budgets 2022 (Budget Principal et Budgets Annexes), il convient de valider les subventions d'équilibre nécessaires provenant du budget principal vers les budgets annexes.

Les montants des subventions d'équilibre nécessaires pour couvrir les besoins de financement des budgets annexes sont les suivantes pour l'année 2022 :

- Budget Principal vers le Budget Annexe Cinéma :1 079 802.09 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Multi Accueil petite enfance :2 055 266.00 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Transport à la Demande (TAD) :64 623.00 €

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier Conseil communautaire les subventions d'équilibre provisoires et partielles 2022 pour les budgets autonomes Office du Tourisme et CIAS, ont déjà été attribuées pour respectivement 150 000 € et 100 000 €.

Les montants des subventions d'équilibre nécessaires pour couvrir les besoins de financement des budgets autonomes sont arrêtées pour l'année 2022 à :

- Budget principal vers le Budget CIAS :193 393.00 €
- Budget principal vers le Budget Office du Tourisme.....150 000.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les attributions des subventions d'équilibre présentées ci-dessus pour l'année 2022 pour un montant total de **3 543 084.09 €**.
- **CHARGE** le Président de verser les subventions d'équilibre en fonction des besoins et des résultats de l'exercice.
- **PRECISE** que ces crédits (dépenses et recettes) sont inscrits aux budgets primitifs 2022 du budget principal et des budgets annexes et autonomes.

DELIBERATION 2.37 :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA CFE

Vu le budget primitif pour 2022 et les besoins de financement par la fiscalité directe,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE le taux de la Contribution Foncière des Entreprises de la manière suivante :

Bases d'imposition prévisionnelles 2022 : 2 988 000 €

Proposition de taux 2022 : 34.94% (identique 2021)

Produit attendu : 1 044 007 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DELIBERATION 2.38 :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 – TAUX DE LA TEOM

Vu les prévisions de dépenses et recettes du service de collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés, et sur proposition des membres de la commission Déchets ménagers, il convient de fixer les taux de TEOM pour l'année 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (4 abstentions et 1 contre),

• **FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2022 à 15.25% pour les communes suivantes, membres du SICTOM Valence Valderiès :

- Crespin
- Montauriol
- Moularès
- Saint Jean de Marcel
- Valdériès

• **FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2022 à :

- 18.68% pour la commune d'Almayrac
- 19.67% pour la commune de Jouqueviel
- 15.37% pour la commune de Mirandol-Bourgnounac
- 16.45% pour la commune de Pampelonne
- 18.38% pour la commune de Sainte Gemme
- 14.62% pour la commune de Tanus

- 20.86% pour la commune de Tréban
- 14.23% pour la commune de Blaye-les-Mines
- 13.09% pour la commune de Carmaux
- 14.56% pour la commune de Saint-Benoit de Carmaux
- 16.85% pour la commune de Cagnac les Mines
- 14.40% pour la commune de Combefa
- 10.83% pour la commune de Le Garric
- 15.43% pour la commune de Labastide Gabausse
- 14.24% pour la commune de Mailhoc
- 17.10% pour la commune de Milhavet
- 15.23% pour la commune de Monestiés
- 16.97% pour la commune de Montirat
- 13.41% pour la commune de Rosières
- 18.60% pour la commune de Saint Christophe
- 14.62% pour la commune de Sainte Croix
- 17.09% pour la commune de Le Ségur
- 17.03% pour la commune de Taïx
- 16.60% pour la commune de Trévien
- 15.14% pour la commune de Villeneuve sur Vère
- 16.10% pour la commune de Virac

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DELIBERATION 2.39 :
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA TF

Vu le budget primitif pour 2022 et les besoins de financement par la fiscalité directe,
 Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de fixer le taux de la manière suivante :

a. Bases d'imposition prévisionnelles 2022 TF bâti : 25 175 000 €
 Taux 2022 : **0.00%** (identique 2021)
 Produit attendu : 0.00 €

b. Bases d'imposition prévisionnelles 2022 TF non bâti : 857 700 €
 Taux 2022 : **3.83 %** (identique 2021)
 Produit attendu : 32 850 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour information :

Produits prévisionnels des ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2022 :

CVAE : 610 616 €
 IFR : 327 730 €
 TASCOM : 166 584 €
 TH : 325 469 €
 Taxe add FNB : 38 632 €
 Fraction de TVA Nationale : 3 105 001 €
 Allocations compensatrices : 441 215 €

**DELIBERATION 2.40 :
VOTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2022**

Vu le budget primitif principal 2022 et les besoins de financement par la fiscalité directe,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant l'actualisation des charges nettes de transfert de compétences pour 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (3 abstentions et 4 contres),

- **FIXE** le montant provisoire des attributions de compensations pour chacune des communes membres ;
- **APPROUVE** le versement de 50 % du montant de l'attribution de compensation provisoire 2022 sur la base des travaux de la CLECT d'actualisation des dépenses et des recettes des compétences transférées.

Communes	<u>AC Provisoire</u> à verser aux communes compte 739211 CC du 12/04/2022	Versement de 50%
Carmaux	596 085,85 €	298 042,93 €
Labastide Gabausse	8 976,01 €	4 488,01 €
Le Garric	227 533,88 €	113 766,94 €
Mirandol	66 125,31 €	33 062,66 €
Pampelonne	39 756,18 €	19 878,09 €
Sainte-Croix	3 330,18 €	1 665,09 €
Tanus	16 807,14 €	8 403,57 €
Virac	2 506,05 €	1 253,03 €
Total	961 120,60 €	480 560,30 €

Communes	<u>AC Provisoire</u> due par les communes compte 73211 CC du 12/04/2022
Almayrac	8 167,53 €
Blaye-les-Mines	17 268,14 €
Cagnac-les-Mines	82 180,68 €
Combefa	3 454,95 €
Crespin	9 030,04 €
Jouqueviel	5 429,33 €
Le Segur	9 968,59 €
Mailhoc	7 822,81 €
Milhavet	5 046,19 €
Monesties	23 775,70 €
Montauriol	4 578,70 €
Montirat	17 892,32 €
Moulares	9 083,61 €
Rosières	9 863,50 €
St Benoît de Carmaux	62 220,13 €
St Christophe	5 726,17 €
St Jean de Marcel	16 008,40 €
Ste Gemme	21 772,35 €
Salles sur Cérou	1 654,97 €
Taix	14 489,70 €
Treban	3 721,04 €
Trevien	11 570,28 €
Valderies	656,62 €
Villeneuve-sur-Vère	12 216,15 €
Total	363 597,90 €

**DELIBERATION 2.41 :
SUBVENTION A LA REGIE ASSAINISSEMENT SUITE AU TRANSFERT DU SPANC AU POLE DES EAUX**

Vu la délibération du 23 septembre 2021 approuvant la modification statutaire de la régie assainissement et actant l'intégration du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au sein de la régie assainissement.

Vu la délibération du 25 novembre 2021 clôturant le budget annexe SPANC à compter du 1^{er} janvier 2022.

Compte tenu des résultats cumulés au 31 décembre 2021.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 49 000 € à la régie assainissement du pôle des eaux du Carmausin-Ségala.

DELIBERATION 3 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD)

Le CDAD organise 2 permanences d'une demi-journée par mois au sein de la Maison de la Citoyenneté de Carmaux.

Ces permanences permettent des informations juridiques gratuites et confidentielles pour l'ensemble de la population du territoire.

En 2021, 65 personnes ont été conseillées dont 25 de Carmaux et 40 des autres communes de la 3CS.

Pour l'année 2022, l'association sollicite, comme l'année passée, une subvention de 1 100€.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 100 € au Conseil Départemental d'Accès au Droit, pour 2022.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

DELIBERATION 4.1 : PARTICIPATION FINANCIERE AUX DISPOSITIFS DE GARDE 2021 - COMMUNE DE CAGNAC LES MINES

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala, du fait de sa compétence en matière de petite enfance, enfance et jeunesse souhaite soutenir les initiatives locales répondant aux besoins des familles notamment en matière de modes de garde.

Dans ce contexte, en vue d'assurer un traitement équitable sur l'ensemble du territoire intercommunal et compte tenu des différents dispositifs existants, il est proposé de soutenir les actions de garde d'enfants portées par la commune de Cagnac Les Mines pour un montant de **8 968€** pour l'année 2021.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** ce montant de participation de la 3CS au financement des modes de garde de cette commune,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention qui va définir les modalités de cette participation.

DELIBERATION 4.2 : ENVELOPPE BUDGETAIRE DU PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2021, le conseil communautaire a validé le Projet Educatif Communautaire 2021-2026.

Depuis plusieurs années, une enveloppe de 15 000€ est dédiée à l'appel à projets afin de pouvoir mener des actions spécifiques dans le cadre du Projet Educatif de la 3CS.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE le renouvellement de l'enveloppe financière de 15 000 € pour l'année 2022.

DELIBERATION 4.2 :
PROPOSITION D'UNE DOTATION EN FAVEUR DE LA REPRISE DU BAR BRASSERIE
« L'AUTHENTIQUE » A VALDERIES PAR MONSIEUR LEO SOULA (SAS L'AUBERGE DES AIGUILLES)
SOUS LE NOM DE « L'AUTHENTIQUE 2.0 ».

Contexte : Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017.

Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). (CGCT L 2251-3)

Dans ce cadre, Monsieur Léo Soula a sollicité la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala pour l'étude de son dossier de reprise d'une activité de bar brasserie « L'Authentique » à Valdériès (Pôle relais).

Description du projet de reprise :

Le bar brasserie n'est plus exploité depuis mars 2020 (pour cause de COVID) par la cédante Mme Boyer. Le fonds était exploité depuis 2014 par M. Fabre.

Après une première expérience de reprise d'un établissement de restauration dans les Alpes Maritimes, le trio composé de Léo Soula, de sa compagne et de sa mère recherchait une entreprise à reprendre en zone rurale proposant des prestations simples pour une clientèle locale. Leur volonté est de s'intégrer au village où ils habitent et de contribuer à le faire vivre.

Le concept « de la ferme à l'assiette », qui faisait la renommée du restaurant, est maintenu par les repreneurs avec des prestations allant du menu de jour à des menus à la carte.

La clientèle est composée d'ouvriers notamment du secteur bâtiment et des habitants du village et des alentours.

Le projet est cohérent d'un point de vue économique avec des apports financiers significatifs, un financement bancaire correct et des objectifs financiers prévisionnels réalistes en relation avec le potentiel du lieu et des résultats réalisés par le passé.

Proposition d'un montant de dotation suivant

- La reprise portée par Monsieur Léo Soula, président de la SAS Auberge des Aiguilles répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :
 - Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission
 - Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible
 - Sont demandés :
 - Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé
 - Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire (dans ce cas précis la CCI du Tarn)
- Le montant de la dotation a été proposé en fonction de l'analyse des critères d'évaluation suivants :

Critères d'évaluation :		Note proposée / 10
Lieu (communes de moins de 2000 habitants) : Valdériès	Être en concordance avec le SCOT avec une attention particulière portée à l'installation sur les « pôles relais »	10 Entreprise située dans le bourg de Valdériès (pôle relais)
Maintien d'un équilibre offre/demande	Evaluation de l'impact d'une « création » : prise en compte du nombre d'entreprises existantes sur la zone de chalandise	8 Maintien d'une offre en restauration sur le village Pas d'offre concurrente sur la commune

Création d'emplois	Lors de l'installation, bonification possible à la création d'emplois salariés (hors de celui du chef d'entreprise)	Pas de création d'emploi salarié en dehors des associés /président
Environnement / Economies énergies	Estimation des efforts consentis en faveur des économies d'énergies au niveau de l'activité et de son lieu d'implantation (aménagement)	Bâtiment loué en très bon état -pas de travaux Approvisionnement en circuit court pour la viande

En tenant compte des critères d'évaluation et de l'analyse du dossier complet, il est proposé au conseil communautaire une dotation d'un montant de 2 500 €. Cette dotation est délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 2 500 € à la SAS « Auberge des Aiguilles ». Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance à 20h40.